



Fédération Des Délégués Départementaux  
De L'Education Nationale

UNION DEPARTEMENTALE 52  
DES DELEGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

## **Assemblée générale du 21 mars 2018 à Bourmont.**

### **Résolution générale finale.**

**Les DDEN de Haute-Marne, réunis en assemblée générale à Bourmont, le 21 mars 2018 réaffirment leur attachement aux valeurs de l'Ecole publique, laïque et républicaine. Ils considèrent cette école comme étant la seule, en capacité d'accueillir et de prendre en charge nos jeunes élèves, sans prosélytisme et sans discrimination aucune.**

**Ils dénoncent toutes les dispositions qui en ont altéré le caractère laïque, de la loi Debré 1959 à loi Carle 2009 , de la loi Guerneur 1977 aux accords Lang-Cloupet 1992. Ils s'élèvent contre le financement public des écoles privées, qui revendiquent par ailleurs spécificité et caractère propres. Ils demandent par ailleurs, le contrôle rigoureux des écoles hors contrat et de l'enseignement à domicile.**

**Les DDEN réclament équité et gratuité pour l'accès à l'Ecole , de tous les élèves, quelles qu'en soient les conditions de scolarisation. Conscients de la situation particulière et du caractère essentiellement rural de notre département , de l'habitat dispersé et du regroupement souvent inévitable, des élèves de plusieurs communes sur une seule école, ils veilleront au respect de cette même équité dans les restructurations actuelles et à venir. Ils veilleront à éviter que tous les aménagements du système éducatif envisagés, ne s'opèrent pas systématiquement au détriment de cette population scolaire déjà victime de mesures et de sujétions contraignantes. A cet effet, et dans le cadre d'un partenariat qu'ils souhaitent maintenir, ils comptent et en appellent, à l'aide et au soutien de tous leurs partenaires et de tous les amis de l'Ecole Publique.**